



**Projets REVIVE (Reboisement et Energie Verte : Initiative pour une Vie Écologique à Belle-Anse) et INOVEE (Initiative pour la Nature et l'Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques).**

**Termes de référence (TdR) pour le recrutement d'une entreprise en charge de l'installation d'un système de réfrigération et de congélation utilisant l'énergie solaire à Belle Anse, département du Sud 'Est d'Haiti.**

Caritas Suisse, mai 2025

## Table des matières

1. Contexte de la prestation .....	3
2. Objectif.....	3
3. Présentation de la zone.....	3
4. Description des travaux et des responsabilités de l'entreprise .....	3
4.1 Fourniture et installation d'une chambre froide négative .....	4
4. 1.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise .....	4
Dans ce cadre, les tâches et responsabilités de l'entreprise incluent.....	4
4.2 Fourniture et installation d'un système photovoltaïque .....	5
4.2.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise .....	7
4.3 Formation des membres de l'INKAPEB sur la gestion et l'utilisation des systèmes installés.....	8
4.3.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise .....	8
5. Contribution active des apprenants aux travaux .....	8
6. Plan de recyclage de l'ancienne chambre froide.....	8
7. Durée de la prestation.....	9
8. Profil de l'entreprise.....	9
9. Modalités de recrutement .....	9
10. Soumission des offres .....	9
11. Cas de rejet des offres .....	10
12. Dépôts des offres.....	10
13. Ouverture des plis.....	11
14. Evaluation des dossiers .....	11
15. Signature du contrat et Modalités de paiements.....	12
16. Garantie du chantier .....	12

## **1. Contexte de la prestation**

Le Ministère de l'Environnement, à travers le programme de l'« Alliance Mondiale contre le Changement Climatique pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti (AMCC+) », coordonne les projets « REVIVE : Reboisement et Énergie Verte : Initiative pour une Vie Écologique à Belle-Anse » et INOVEE (Initiative pour la Nature et l'Optimisation des Valeurs Ecologiques et Economiques) Ces projets, mis en œuvre respectivement par les consortia Caritas Suisse/Haiti Tec et Helvetas/ AHAAMES ont pour principal objectif de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés de Belle-Anse, dans le département du Sud-Est d'Haïti, face aux impacts du changement climatique. Ils se concentrent particulièrement sur le développement d'installations solaires, l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs et la promotion de la conservation des ressources forestières.

Dans la mise en œuvre des projets, les deux consortia s'engagent à développer une synergie pour la réalisation des activités communes et/ou complémentaires, dans le cadre des actions visant à renforcer la filière de la pêche et à protéger et restaurer l'environnement. L'une des actions principales de cette collaboration consiste à installer un entrepôt frigorifique fonctionnant à l'énergie solaire photovoltaïque. Caritas Suisse assure le leadership de cette initiative. Cette approche éco-responsable, qui utilise l'énergie solaire pour faire fonctionner les systèmes de réfrigération et de congélation, vise à réduire la dépendance aux énergies fossiles tout en contribuant à la préservation de l'environnement. Une fois installé, ce système permettra aux pêcheurs de stocker leurs produits de la mer sur une période prolongée, ce qui réduira les pertes liées à la conservation. Il leur offrira également la possibilité de vendre leurs produits à des moments plus opportuns, lorsque la demande est plus forte ou les prix plus avantageux, évitant ainsi des ventes précipitées à prix bas.

Afin de réaliser l'installation de ce système frigorifique au sein de la communauté de Belle-Anse, Caritas Suisse lance cet appel d'offres pour recruter une entreprise nationale expérimentée. L'entreprise choisie devra être capable de fournir les équipements nécessaires et de mobiliser des techniciens qualifiés dans les domaines des énergies renouvelables et de l'installation de chambres froides.

## **2. Objectif**

Cet appel d'offre a pour objectif de sélectionner une entreprise chargée de l'installation d'un système de réfrigération et de congélation fonctionnant à l'énergie solaire à Belle Anse.

## **3. Présentation de la zone**

Le système frigorifique sera installé au centre-ville de Belle-Anse, une commune du département du Sud-Est d'Haïti. Belle-Anse est située à 81 kilomètres de Jacmel, le chef-lieu du département. La route reliant Jacmel à Belle-Anse est en terre battue et devient particulièrement difficile à emprunter lors des périodes de pluie. Pour le transport de marchandises, le cabotage est largement utilisé par la population locale.

## **4. Description des travaux et des responsabilités de l'entreprise**

Le mandat de l'entreprise se divise en trois volets principaux :

1. Fourniture et installation d'une chambre froide négative
2. Fourniture et installation d'un système photovoltaïque
3. Formation des membres de l'INKAPEB sur la gestion et l'utilisation des systèmes installés

#### 4.1 Fourniture et installation d'une chambre froide négative

La chambre froide aura une capacité de 35 mètres cubes, et le compresseur sera d'une puissance de 17 100 BTU, soit 5 012 watts, permettant de maintenir une température constante entre -18°C et -25°C. Le tableau no 1 ci-dessous donne les caractéristiques de la chambre froide qui sera installé dans la communauté.

Paramètres	Valeur
Dimension	8' x 20' x 98" (approx. 35 m3)
Capacité	17 100 BTU
Réfrigérant	Air defrost R448A
Matériels d'isolement	Acrylic coated stucco embossed aluminum, Gauge 26 (industry standard)
Accessoires	Thermomètre avec cadran de 2 pouces



Figure1: Image de la chambre froide à installer

##### 4. 1.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise

Dans ce cadre, les tâches et responsabilités de l'entreprise incluent :

1. Démontage et entreposage d'une ancienne chambre froide de dimensions 8' x 20' x 98" (environ 35 m<sup>3</sup>), en vue de sa désinstallation. Pour plus de détails, se référer au chapitre 6 relatif au Plan de recyclage.
2. Réhabilitation et aménagement d'un espace de 8' x 20' x 98" (environ 35 m<sup>3</sup>) en vue de l'installation de la nouvelle chambre froide.
3. Fourniture, transport et installation d'une nouvelle chambre froide, incluant tous les accessoires nécessaires.

## 4.2 Fourniture et installation d'un système photovoltaïque

Le système photovoltaïque à installer fournira l'énergie requise pour la chambre froide ainsi que pour ses accessoires, tels que l'éclairage et les systèmes de contrôle. Des batteries de stockage garantiront l'autonomie en cas de manque d'ensoleillement. Un générateur SDMO de 20kW-240 existant sera utilisé comme source d'alimentation de secours en cas de défaillance du système solaire. Dans ce cas, un ATS (Automatic Transfer Switch) pour gérer les coupures d'alimentation et un AGS (Automatic Generator Start) pour démarrer automatiquement la génératrice en cas de besoin seront installés. Ce système hybride est conçu pour assurer une alimentation stable et continue, en optimisant l'utilisation de l'énergie solaire et en minimisant la dépendance à la génératrice. Le tableau no 2 ci-dessous détaille les besoins énergétiques du système qui sera installé.

Appareil	Puissance nominale en watts	Fonctionnement en heure	Énergie consommée en W/h
Chambre froide	5 012	18	90 216
Frigo 1	1600	18	28 800
Frigo 2	300	18	5 400
Tv	80	8	640
Bureau	400	8	3 200
Projecteur	100	4	400
Laptop (x2)	150	8	1 200
<b>Bilan</b>	<b>7, 642</b>		<b>129,856</b>

Le tableau n°3 ci-dessous présente les caractéristiques des matériaux et équipements qui seront utilisés pour l'installation du système énergétique.

Composantes	Caractéristiques
Panneau solaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marque : Bluesun/mono cristalin</li> <li>▪ Quantité : <b>64</b></li> <li>▪ Puissance : 560 watts</li> </ul>
Batterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Type : Lithium-ion fortress</li> <li>▪ Capacité : 15,8kWh,48VDC</li> <li>▪ Quantité : <b>9</b></li> <li>▪ Configuration : en parallèle</li> </ul>
Ondulaire (inverter) <sup>5</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Type : Onduleur de marque Victron monophasé 240 Volt</li> <li>▪ Puissance : <b>1 Inverter</b> de marque Victron 15 Kva-48V</li> <li>▪ Fonction : Convertir l'énergie continue (DC) des panneaux solaires en énergie alternative (AC) pour la chambre froide</li> </ul>

## Énergie de secours

### 1. ATS (Automatic Transfer Switch)

- **Fonctionnement** : L'ATS permet de basculer automatiquement entre l'alimentation principale (réseau) et l'alimentation de secours (génératrice). L'ATS est programmé pour détecter une panne de courant et démarrer le générateur automatiquement
- **Caractéristiques de l'ATS** :
  - Tension nominale : 240V
  - Ampérage: 100A
  - Fréquence : 60Hz
  - Capacité : Adaptée à la charge totale de la chambre froide et du bâtiment

### 2. AGS (Automatic Generator Start)

- **Fonctionnement** : L'AGS est conçu pour démarrer automatiquement la génératrice en cas de panne de courant, en l'absence de lumière solaire ou en cas de faible niveau de charge de la batterie.
- **Caractéristiques de l'AGS**:
  - Type de génératrice : Diesel
  - Capacité de la génératrice : 20kw-240V-monophasé

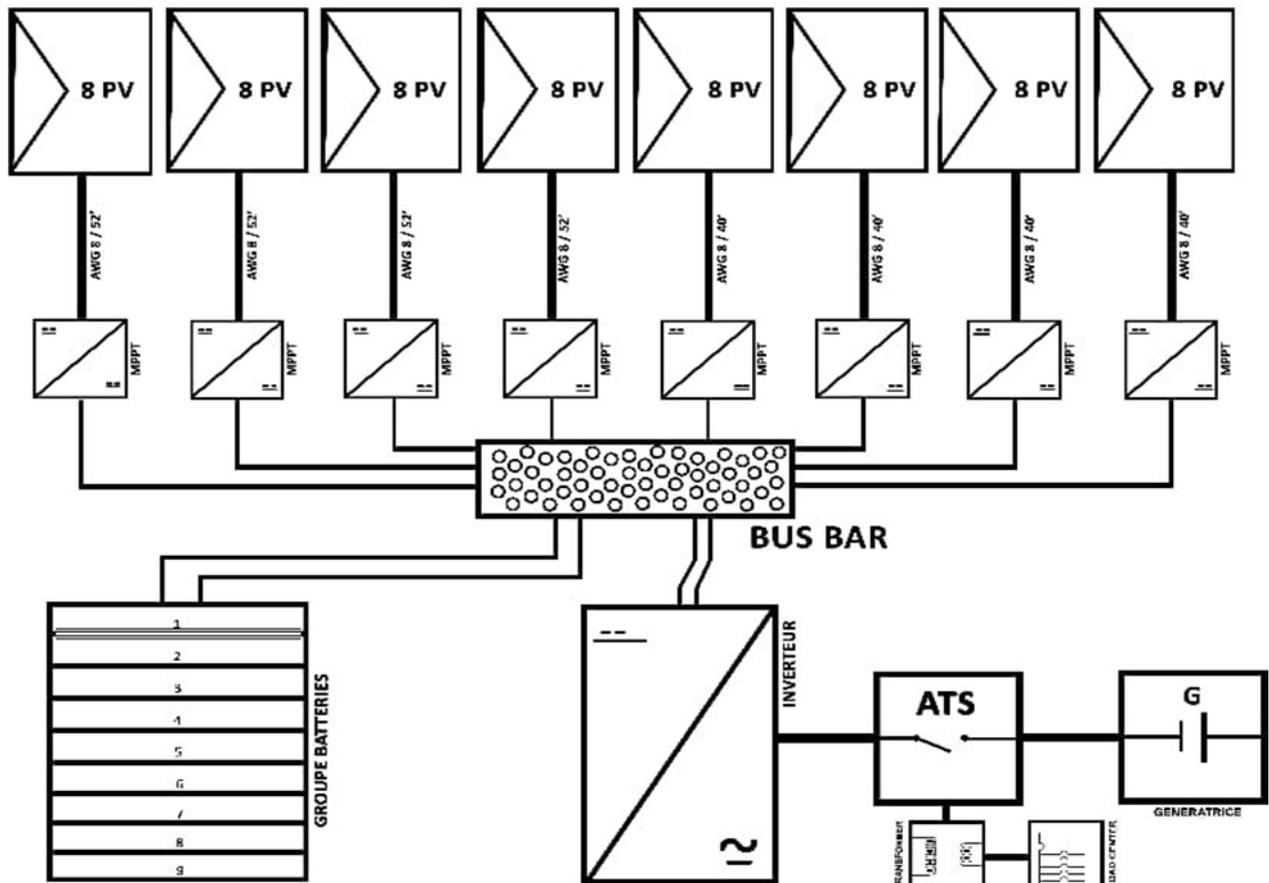
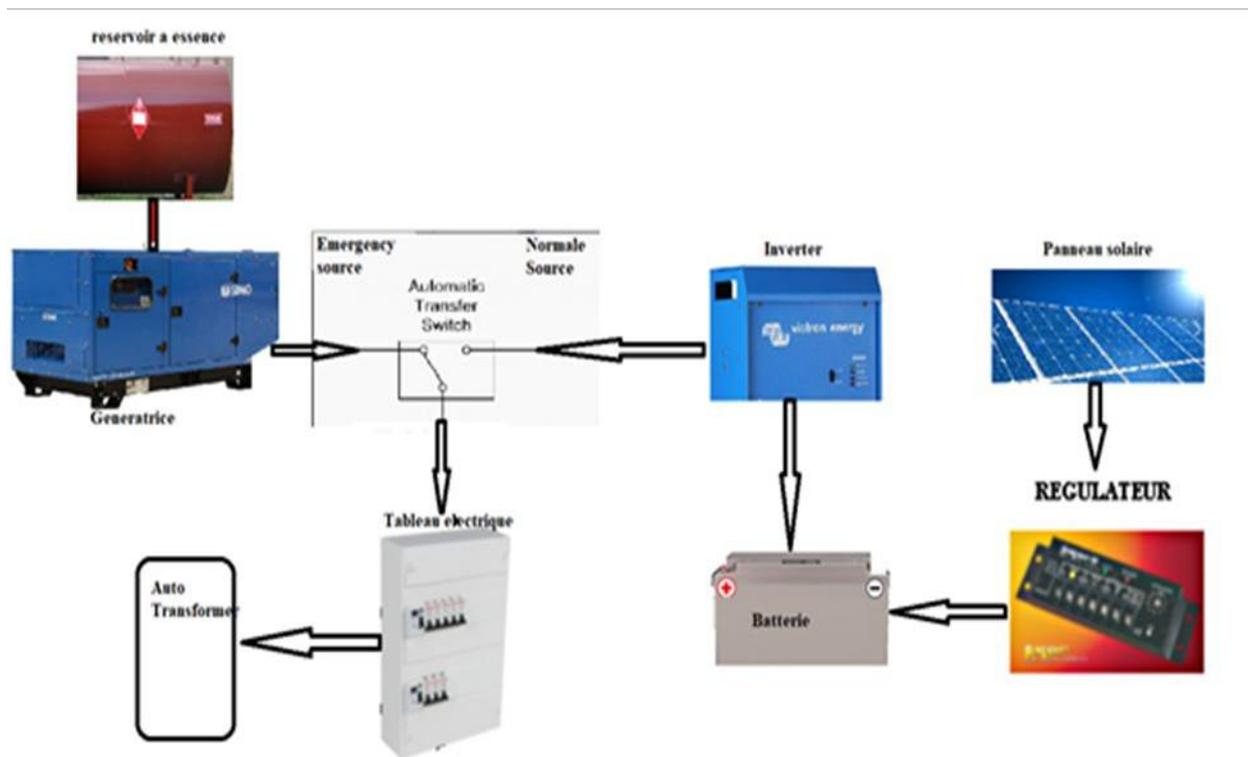


Figure 2: Plan d'installation du système photovoltaïque



*Figure 3: Croquis du modèle de système électrique*

#### 4.2.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise

Dans ce cadre, les tâches et responsabilités de l'entreprise incluent :

4. Fourniture et installation de 35 200 W de panneaux solaires, soit 64 panneaux de 550 Watts chacun.
5. Fourniture et installation de huit (8) régulateurs Schneider Electric MPPT 100A-600V, ainsi que leur raccordement aux panneaux solaires et aux bus bars installés.
6. Fourniture et installation d'un onduleur Victron de 15 kVA-48V, avec son raccordement au bus bar déjà en place.
7. Fourniture et installation de neuf (9) batteries lithium Fortress 18.5 kW-48VDC, et leur raccordement aux bus bars.
8. Fourniture et installation d'un autotransformateur 220VAC-120VAC pour alimenter les charges 110V du bureau et le compresseur.
9. Fourniture et installation d'un ATS et d'un AGS, ainsi que leur raccordement à l'onduleur et à la génératrice pour assurer le démarrage automatique de la génératrice SDMO 23 kW-240V.

**Note : Avant l'installation des matériels et équipements par l'entreprise, Caritas Suisse procédera à une vérification de leur qualité. Tout matériel ou équipement ne correspondant pas aux spécifications définies dans ce document d'appel sera rejeté par Caritas Suisse, et l'entreprise sera responsable de leur remplacement.**

### **4.3 Formation des membres de l'INKAPEB sur la gestion et l'utilisation des systèmes installés**

La formation des membres de l'INKAPEB sur la gestion et l'utilisation des systèmes installés est essentielle pour garantir le bon fonctionnement et la pérennité de l'entrepôt frigorifique alimenté. En effet, une maîtrise adéquate des systèmes par le comité est cruciale pour assurer leur exploitation optimale, leur entretien régulier et leur bon usage, évitant ainsi tout dysfonctionnement ou panne qui pourrait compromettre la qualité du stockage des produits de la mer.

Cette formation ne se limite pas à l'aspect technique ; elle permet également de sensibiliser les gestionnaires aux avantages de l'approche éco-responsable. Elle les prépare ainsi à gérer efficacement les ressources, maximisant ainsi l'impact environnemental et économique du projet. De plus, une gestion adéquate du système frigorifique garantira que les pêcheurs bénéficieront pleinement de cette infrastructure, en optimisant le stockage et la conservation des produits de la mer. Cela contribuera à préserver à la fois la rentabilité et la durabilité du système, tout en assurant un soutien à long terme à la communauté locale.

#### **4.3.1 Tâches et responsabilités de l'entreprise**

10. L'entreprise organisera une session de formation pour un comité de 10 personnes, afin de les instruire sur l'utilisation des systèmes installés, leur entretien régulier et leur bonne gestion.
---

### **5. Contribution active des apprenants aux travaux**

Dans le cadre du projet, 35 jeunes ont bénéficié d'une formation en installation et en maintenance de systèmes solaires, ainsi qu'en techniques de réfrigération et de congélation. L'objectif de cette initiative est de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour promouvoir, installer et assurer la maintenance de ces équipements de manière autonome et efficace. Leur participation active aux travaux pratiques leur a non seulement offert l'occasion de mettre en œuvre leurs apprentissages, mais aussi de se familiariser avec le montage des systèmes, leur permettant ainsi de diagnostiquer et de résoudre d'éventuelles pannes à l'avenir. Dans cette optique, il est essentiel que l'entreprise intègre la contribution des apprenants dans sa méthodologie de travail.

### **6. Plan de recyclage de l'ancienne chambre froide**

La désinstallation de la chambre froide existante représente un processus délicat, comportant des enjeux environnementaux importants pour la communauté. Certains matériaux, encore en bon état, pourront être récupérés et réutilisés, tandis que d'autres, plus dégradés ou composés de substances potentiellement polluantes, devront faire l'objet d'une gestion appropriée. Il est donc essentiel de mettre en place un plan de recyclage rigoureux et adapté.

Les éléments encore fonctionnels ou partiellement utilisables, comme les panneaux d'isolation et les portes isothermes, peuvent être conservés pour un usage futur. Malgré quelques défaillances, les panneaux peuvent servir à isoler d'autres espaces tels que des entrepôts ou petits locaux. Les portes, toujours étanches et en bon état, peuvent quant à elles être réutilisées ou stockées comme pièces de remplacement en cas de panne de la nouvelle chambre froide. Ces matériaux pourraient être entreposés et gérés par les responsables de l'INKAPEB.

En ce qui concerne le compresseur et l'évaporateur défectueux, ils devront être démontés avec précaution afin d'en extraire les composants valorisables, tels que le cuivre et l'aluminium. Les substances dangereuses comme le gaz réfrigérant ou l'huile doivent impérativement être retirées par un professionnel certifié, pour éviter toute contamination environnementale. Les

pièces métalliques restantes pourront être revendues à des ferrailleurs ou envoyées à des centres de recyclage, ce qui contribuera à générer un revenu complémentaire pour l'INKAPEB.

Enfin, les matériaux trop endommagés ou non réutilisables – comme les mousses isolantes, plastiques cassés ou bois traités – devront être éliminés selon les normes locales en matière de gestion des déchets industriels ou dangereux. Une collaboration avec les autorités locales ou des prestataires spécialisés en gestion de déchets pourra garantir une élimination sécurisée et conforme à la réglementation en vigueur.

## **7. Durée de la prestation**

La durée de la prestation ne doit pas dépasser 4 mois allant de la date du 1<sup>er</sup> versement ou avance de démarrage jusqu'à la présentation du rapport final, après la remise du rapport final de la prestation.

## **8. Profil de l'entreprise**

Le profil d'entreprise capable d'exécuter ce contrat doit posséder une expertise et des qualifications dans plusieurs domaines techniques, en raison de la nature complexe et multidimensionnelle des travaux à réaliser. En particulier, l'entreprise devra répondre aux critères suivants :

- **Expertise en installations frigorifiques:** L'entreprise doit avoir une expérience avérée dans la fourniture, l'installation et la maintenance de chambres froides négatives, spécifiquement celles alimentées par des systèmes solaires.
- **Compétences en systèmes photovoltaïques.** L'entreprise doit être spécialisée dans l'installation de systèmes photovoltaïques, incluant la fourniture et l'installation de panneaux solaires, régulateurs, onduleurs, batteries de stockage et équipements associés. L'entreprise doit également être capable de concevoir et installer des systèmes hybrides combinant énergies solaires et générateurs pour assurer une alimentation continue, même en cas de conditions météorologiques défavorables.

## **9. Modalités de recrutement**

L'entreprise sera recrutée sur la base d'un marché national qui prendra notamment en compte son expertise et expérience dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique (les consultants), la méthodologie proposée pour la réalisation des études, le calendrier proposé et la proposition financière. Et l'offre la mieux notée sera retenue pour le marché.

## **10. Soumission des offres**

Les entreprises intéressées auront à constituer un dossier comprenant :

a) Toutes les pièces administratives et fiscales nécessaires en rapport avec son statut et son éligibilité comme :

- Documents de constitution de l'entreprise
- Patente valide pour l'exercice fiscal en cours ;
- Quitus fiscal valide au moment du dépôt de son offre,
- Carte d'immatriculation fiscale valide ;
- Documents d'identification du représentant statutaire de la société (matricule fiscal, carte d'identification nationale) ;
- Procuration notariée du signataire de la proposition, dans le cas où il n'est pas un représentant nommé désigné dans les statuts ;

La non-présentation d'une des pièces suscitées applicable à l'entreprise en tant que Société, entraîne le rejet de l'offre de l'entreprise.

b) Une proposition technique présentant les points ci-dessus et tenant compte des différentes composantes:

- Lettre de soumission ;
- Compréhension du mandat ;
- Présentation détaillée de l'entreprise ;
- Information pertinente sur l'expertise et la capacité de l'entreprise (la structure contractante et partenaires éventuels);
- Liste des clients actuels et passés durant les 5 dernières années, références des travaux réalisés;
- Méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation abordant l'ensemble des besoins exprimés dans les Termes de Référence. Dans cette méthodologie, l'entreprise doit préciser de manière claire le lieu d'acquisition des matériels et équipements, ainsi que les moyens qu'elle mettra en œuvre pour leur transport vers Belle Anse.
- Composition de l'équipe : titre et rôle de chaque membre de l'équipe ;
- Expérience et la qualification des membres de l'équipe (soutenus par des Curriculum Vitae et la copie des diplômes) ;
- Chronogramme détaillé de la prestation, et qui prend en compte le délai limité défini par le commanditaire ;
- Toute documentation jugée pertinente par l'entreprise pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité ;
- Exemples de prestations réalisées dans ce domaine ;

C) Une offre financière présentée en dollars américains (USD), conformément au modèle de coûts indicatif fourni en annexe 1, incluant tous les coûts liés à l'exécution de la prestation. Toute question liée à la logistique (en particulier son transport sur le terrain) sera à la charge de l'entreprise. En conséquence, celle-ci est responsable de tout accident susceptible de lui arriver dans le cadre de sa mission.

NB : Les coûts d'installation et de supervision sont estimés à X % du coût total d'achat des matériels et équipements. L'entreprise doit proposer le pourcentage.

## 11. Cas de rejet des offres

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas limitative:

- Si le dossier de l'entrepreneur n'est pas complet.
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires.
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

## 12. Dépôts des offres

Les offres seront remises le 13 juin 2025 à 16h30 (heure locale) au plus tard à l'une des adresses suivantes:

- Bureau de Caritas Suisse coordonnées géographiques 18,29244° N, 73,84935° W, Derrière Le Recul Hotel, Camp-Perrin, Haiti
- Bureau du consortium au numéro 7, Rue de la Jeunesse, Belle-Anse, Haïti,
- Bureau Helvetas Suisse, Route Lamandou 2, Jacmel, Haiti,

- Par email à l'adresse suivante : [candidatureshaiti@caritas.ch](mailto:candidatureshaiti@caritas.ch)

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par courriel à [candidatureshaiti@caritas.ch](mailto:candidatureshaiti@caritas.ch) en copiant [jnelson@caritas.ch](mailto:jnelson@caritas.ch) au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers. En cas de besoin, Caritas Suisse pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités toutes les entreprises où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à toutes les entreprises. Ces addendas feront partie intégrante du dossier d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se réalisera en présence des soumissionnaires, soit 2 jours après la réception des dossiers. Pour les soumissionnaires qui ne seront pas en mesure de se déplacer, un lien Teams sera partagé avec eux afin qu'ils puissent participer dans le processus de l'ouverture des plis en ligne.

### 14. Evaluation des dossiers

L'évaluation des dossiers se fera dans deux étapes. Il s'agit de :

**a) Évaluation des offres techniques :** Les offres techniques seront évaluées sur la base de la qualité de la proposition (compréhension du mandat, matériel et équipements proposés, délai de réalisation du contrat) ainsi que de l'expérience de l'entreprise dans la réalisation de travaux similaires (au moins deux chantiers réalisés). Les offres techniques représenteront 60 points sur un total de 100.

**b) Évaluation des offres financières :** Les offres financières représenteront 40 points sur 100, qui seront ajoutés à l'évaluation technique. À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 % (celles qui n'ont pas été éliminées durant l'évaluation technique) seront ouvertes. Tous les exemplaires originaux de ces offres financières seront paraphés par le président et le secrétaire du comité d'évaluation. Ce comité veillera à ce que l'offre financière respecte l'ensemble des conditions de forme. Si ce n'est pas le cas, elle pourra être jugée irrecevable et rejetée. Tout rejet pour ce motif devra être dûment justifié dans le rapport d'évaluation.

Le comité d'évaluation vérifiera également qu'il n'y a pas d'erreurs arithmétiques évidentes dans les offres financières. Si de telles erreurs sont détectées, elles seront corrigées sans pénalité pour le soumissionnaire. Les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires rejetés lors de l'évaluation technique seront scellées et conservées, puis archivées par le commanditaire avec les autres documents relatifs à l'appel d'offres.

Pour chaque activité, l'entreprise proposera un prix incluant l'achat des matériaux et équipements, leur transport à Belle Anse, les accessoires nécessaires à leur installation ainsi que la main-d'œuvre (voir le tableau ci-dessous). Le montant total sera comparé au budget maximal disponible pour le marché. L'offre présentant les montants unitaires et forfaitaires les plus bas obtiendra 40 points, et les autres offres recevront une note calculée selon la formule suivante :

Note financière = (total des montants unitaires et forfaitaires les plus bas / total des montants unitaires et forfaitaires de l'offre en question) x 100.

## **15. Signature du contrat et Modalités de paiements**

À l'issue de l'évaluation des offres, le Comité d'évaluation rédigera un procès-verbal et en informera l'entreprise sélectionnée avant la préparation du contrat. Le contrat sera signé par Caritas Suisse, AHAAMES et l'entreprise. Une fois le contrat signé, un premier paiement représentant 70 % du montant total net du contrat sera effectué à l'entreprise, sous réserve que l'entreprise sélectionnée ait soumise une garantie bancaire du montant s'élevant à la première tranche de paiement soit les 70% à Caritas Suisse Cette caution bancaire, équivalente au montant de la première tranche du contrat, devra être remise à Caritas Suisse dans un bref délai suivant la signature du contrat. Après réception et validation des travaux, Caritas Suisse procédera au versement du solde de 30 % du montant total net du contrat. Une fois cette étape complétée, un certificat de fin de contrat sera remis à l'entreprise lui permettant de lever la garantie bancaire.

Selon la loi de finance de 2005, Caritas Suisse est tenue de prélever sur le cout total d'installation et de supervision de l'entreprise un acompte de 2% . Ce montant sera versé à la Direction Générale des Impôts (DGI) au nom de l'entreprise dans le mois qui suit le paiement du dernier versement.

## **16. Garantie du chantier**

L'entreprise est responsable de la garantie de bon fonctionnement des installations pendant une période d'un an à partir de la réception définitive par Caritas Suisse. En cas de refus de l'entreprise de respecter cette clause, Caritas Suisse se réserve le droit de transférer ses droits à l'INKAPEB, au bénéfice duquel ces installations ont été réalisées. L'INKAPEB pourra alors saisir la justice afin de réclamer la réparation des systèmes si le problème constaté résulte d'une mauvaise qualité des matériaux et équipements installés ou d'une défaillance dans le montage des systèmes.

Plaque signalétique du panneau à installer

